

« Madame de Block, comment ça va avec la douleur ? »

Dans son film consacré à l'Afrique, R. Depardon expliquait que dans ce continent marqué par la misère, une grande pudeur entoure l'état de douleur. Cette salutation marque à la fois le souci de veiller au bien-être d'un hôte, mais aussi la prise en compte d'un état de fait¹.

« La douleur » d'un million d'aidants proches face à l'inertie de la Ministre de la Santé

Cette expression frappante illustre de manière juste la réalité des aidants proches belges : veiller à la qualité de vie de la personne aidée, et devoir « faire face ». Faire face au dédale administratif, à la perte de revenus née de la réduction du temps de travail, qui pénalise les aidants maintenant et à l'heure de la pension. Faire face à l'isolement, conséquence du fait d'être submergé au quotidien. Isolement aussi parce que l'aidant est (trop) souvent seul devant la dépendance de son proche : sa vie sociale, qui représente pourtant un réel support, se restreint comme peau de chagrin. L'ASBL Aidants Proches ne cesse de rappeler à quel point la reconnaissance des aidants, quel que soit leur profil, quel que soit la limitation de leur proche aidé, serait un signal fort. Notre société est encore capable de sursaut, de mobilisation : depuis les revendications de justice sociale jusqu'à la lutte pour le climat, les citoyens expriment leur colère. Les politiques se disent déterminés à saisir cet appel. Vraiment ?

Un silence politique assourdissant

Malgré la loi votée en 2014, actant la reconnaissance des aidants, étendue en 2019 par une loi complémentaire ouvrant des droits sociaux spécifiques à certains d'entre eux, malgré la détermination de l'ASBL Aidants Proches et de ses partenaires (dont les mutualités) à faire avancer la concertation sur cette thématique, l'heure est au constat. Un constat teinté d'amertume pour le travail accompli, et dédaigné par le Cabinet de la Ministre. Un constat de profonde déception, face aux attentes (légitimes) des aidants. Ils sont de plus en plus nombreux à contacter l'ASBL, entre autres au départ d'informations transmises par des secrétariats sociaux. Tous questionnent sur la procédure à enclencher pour « se faire (re)connaître ». Non, Madame, Monsieur, il n'y aura ni congé spécifique, ni droit social complémentaire ouvert au 1^o octobre 2019. Oui, une loi a été votée, mais faute d'arrêtés de mise en œuvre, elle ne peut être appliquée. Non, sans signal clair de la Ministre de la Santé, et malgré les tentatives des mutualités et de l'ASBL d'apporter des réponses « clé sur porte », rien ne peut se débloquer.

Entre colère et détermination, plus que jamais, le combat continue

Madame La Ministre, l'heure est venue d'honorer les engagements pris face à vos compatriotes. Sachez que jamais nous ne renoncerons à faire entendre la voix des aidants. Toujours et partout, l'ASBL continuera à créer des passerelles depuis le terrain professionnel, associatif jusqu'aux sphères universitaires et politiques. Inlassablement, faute de réponse sociétale face à cette marée humaine silencieuse, tant en Belgique qu'à l'étranger, l'ASBL sera la sentinelle vigilante de défense et de reconnaissance des aidants. Notre réseau et notre rôle de porte-parole sont les socles de notre détermination à faire aboutir ce dossier des droits des aidants... et à enclencher tous les autres. Parce qu'un jour, nous serons #TousAidantsProches ».

¹ Télérama : <https://www.telerama.fr/cinema/films/afriques-comment-ca-va-avec-la-douleur,39631.php> – consulté le 22/09/2019.